



## Hervé Morin, ministre de la défense de Pierre Falcone



Hervé Morin. Reuters

**Angolagate. Dans une lettre, le ministre estime que l'accusé ne peut être inquiété.**

**FABRICE TASSEL**

QUOTIDIEN : samedi 19 juillet 2008

L'affaire de l'Angolagate fera-t-elle pschitt ? En tout cas, dans l'attente du procès qui s'ouvrira le 6 octobre à Paris, rarement le pouvoir politique aura mis autant d'énergie à mettre sous pression l'institution judiciaire.

Dernier épisode en date, une lettre du 11 juillet, révélée jeudi par *le Point*, adressée par Hervé Morin, ministre de la Défense, à Me Pierre-François Veil, l'avocat de Pierre Falcone, marchand d'armes et personnage central du dossier. Dans ce courrier, qui était précisément une réponse à une demande d'analyse juridique de l'affaire par le ministère de la Défense formulée, le 4 juillet, par l'avocat, Hervé Morin explique : « *Il résulte de l'examen du dossier de mon ministère, à la lumière de vos observations, qu'en l'absence de transit par le territoire français, la législation relative aux opérations de ventes d'armes et de munitions ne s'appliquait pas, aux dates retenues par le dossier de l'instruction, à l'activité exercée par M. Pierre Falcone.* » En substance, le ministre sape la base légale des poursuites menées de 2000 à 2005, une position déjà tenue par le ministère de la Défense par le passé.

*L'explication est la suivante : à l'époque des ventes d'armes vers l'Angola incriminées par l'enquête, la loi française exigeait une autorisation gouvernementale si les armes étaient fabriquées en France ou passaient par le territoire national. **Généreux.** En l'espèce, les armes vendues par Pierre Falcone ont circulé directement depuis des pays de l'ex-bloc soviétique vers l'Angola. Mais la justice française a toujours considéré que la société chargée de la vente*

*possédait une antenne à Paris, où ont été gérées toutes les transactions financières. D'où les poursuites.*

*Par ailleurs, l'argent a circulé via une banque française, la BNP Paribas. Selon l'accusation, ces ventes se sont traduites par un profit de 499 millions d'euros pour Pierre Falcone et son associé, Arcadi Gaydamak, les deux hommes distribuant de généreuses rétrocommissions à, entre autres, l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Attali, le préfet Jean-Charles Marchiani. Autant de personnalités qui seront parmi les 42 prévenus jugés à partir du 6 octobre. Une quinzaine de personnalités angolaises, dont le président José Eduardo Dos Santos, sont aussi soupçonnées d'avoir perçu plusieurs millions de dollars, mais elles ne sont pas poursuivies par l'enquête française.*

La lettre signée par Hervé Morin constitue une preuve de plus des multiples manœuvres entreprises par le pouvoir français pour rétablir de bonnes relations diplomatiques - et économiques - avec l'Angola, qui dispose de réserves pétrolières majeures. Le 23 mai, lors d'une visite officielle à Luanda, Nicolas Sarkozy et José Eduardo Dos Santos ont clairement signifié qu'une « nouvelle ère » de relations entre les deux pays s'ouvrirait. « Nous avons décidé de tourner la page des malentendus du passé, et nous avons décidé de travailler ensemble, main dans la main, à un avenir de développement et de paix », a déclaré le président français.

**Avenir.** Évoquant directement l'Angolagate, Nicolas Sarkozy a parlé d'une affaire qui « concerne un citoyen français [Pierre Falcone, ndlr] poursuivi par la justice française pour ne pas avoir respecté des dispositions légales françaises [...], mais ce qui est important pour la France et l'Angola, c'est de regarder ensemble leur avenir commun ». En septembre déjà, une rencontre à l'ONU entre les présidents français et angolais s'était traduite, quelques jours plus tard, par la levée de deux mandats d'arrêt internationaux émis par la France contre Pierre Falcone. Grâce à cette intervention de Nicolas Sarkozy, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature et garant, en théorie, de l'indépendance de la justice, l'homme d'affaires avait donc pu revenir en France, un pays qu'il avait fui en 2001.

Voilà donc un procès, dont l'épilogue est fixé au 5 mars, qui risque de se tenir dans une ambiance étrange, l'accusation étant régulièrement affaiblie par des interventions menées depuis le sommet de l'État. Vendredi, le parquet de Paris n'avait « aucun commentaire » à faire, « n'ayant pas vu la lettre » du ministère de la Défense.